

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Date : 23/07/2019

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL, RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE, PREVENTIVE ET INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA PROTECTION CIVILE

Numéro du projet : CIV 10-00107184 Projet Renforcement des Capacités Prévention des Catastrophes pour l'amélioration de la Protection Civile en Côte d'Ivoire (PARPC)

Durée du contrat/services (si applicable) : 60 jours.

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le **22 Août à 17h00**. L'offre comprendra un CV, une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (50 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés au point XII. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière : les propositions financières seront cotées sur 30 points.

Le soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et la moins disante sera retenu.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
01.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
02.	Plan de travail	10					
03.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
	Total	100					

01 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée en matière de communication communautaire et informationnelle dans les domaines de la prévention au niveau national et international	10					
1.3	Expérience professionnelle dans le domaine de la communication préventive et institutionnelle au plan international et en Afrique	20					
		40					

02 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
		10					

03 -Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
3.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ? Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	20					
3.3	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	20					
		50					

TERMES DE REFERENCE

CONSULTATION INTERNATIONALE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL, RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE, PREVENTIVE ET INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA PROTECTION CIVILE

**Dans le cadre du
Projet d'Appui au Renforcement de la Protection Civile (PARPC)**

**Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
(Office National de Protection Civile)**

**&
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

I - Contexte et justification

La Côte d'Ivoire, à travers son Office National de Protection Civile (ONPC) et via deux partenaires que sont l'Union Européenne et le PNUD, a entrepris de mettre en œuvre un Projet d'Appui au Renforcement de la Protection Civile (PARPC). Ce Projet a pour finalité la sécurisation des populations contre les aléas de toute nature : accidents individuels ou collectifs, catastrophes naturelles, etc. Il s'appuie sur l'installation de Centres de Secours d'Urgence (CSU) répartis sur l'ensemble du territoire national, la constitution d'un corps de pompiers civils professionnels, la formation de ces personnels (par niveau hiérarchique), la promotion d'un vaste mouvement d'information et d'enseignement du secourisme destiné aux citoyens, l'ensemble étant accompagné d'une politique de communication adaptée afin de favoriser ce déploiement.

Le Projet d'Appui au Renforcement de la Protection Civile (PARPC) a résulté d'une ambition politique. Cette dernière a été un élément fort de l'engagement des partenaires (U.E et PNUD) au sortir de la crise pour contribuer à la réintégration des ex-combattants (dans la continuité du programme DDR), favoriser leur insertion dans la société civile et être un élément important de la politique en faveur de la réconciliation nationale. L'ensemble de ces aspects était intégré à la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

Conformément aux procédures, le Projet d'Appui au Renforcement de la Protection Civile (PARPC) avait donné lieu à un « document de programme » dont les bases avaient été élaborées en 2015. C'est de ce « document de programme » qu'a découlé la feuille de route de l'opérateur de l'Union Européenne (Expertise France), première structure à mettre en œuvre le PARPC. Enfin, lorsque le PNUD (seconde structure à prendre part au déploiement du PARPC) s'est mis en ordre de marche, il l'a fait en s'appuyant sur une équipe interne et l'ONPC, le concours d'un cabinet national et le soutien d'une expertise internationale de haut niveau, organisée autour de trois consultants internationaux : le premier chargé du pilotage stratégique et de la coordination du Projet (ayant en même temps une fonction de conseiller du donneur d'ordre pour ce qui concerne les fonctionnalités des CSU, les infrastructures et le matériel) ; le second chargé de la formation et des ressources humaines ; le troisième chargé de la communication dans ses diverses composantes (communautaire, préventive et institutionnelle), de la mobilisation citoyenne et de la dimension genre.

Un premier travail a été conduit, dans ce cadre, en matière de formation/RH et de communication, en tenant compte des réalisations de l'opérateur de l'Union Européenne (Expertise France), des besoins qui ont émergés depuis la rédaction du « document de programme » en 2015, des avis du cabinet national, des divers comités qui se sont réunis au sein du PNUD, des rapports remis par les experts nationaux, des souhaits de l'ONPC et des attentes du bailleur de fonds (le Japon) pour le Projet PARPC. Ce premier travail a conduit à une révision du « document de programme » afin de répondre aux exigences de la situation actuelle et a permis l'élaboration d'une nouvelle feuille de route intégrant différentes réalités dont le retrait prochain d'Expertise France (l'opérateur de l'Union Européenne) et la nécessité de tenir compte d'une réalité complexe : la condition d'ex-combattants de 1500 sapeurs-pompiers civils relevant du statut de la fonction publique mais recrutés de manière dérogatoire (sans concours), la question de leur acceptabilité sociale dans la population du fait de leur passé, les difficultés supplémentaires nées des mouvements de grève successifs d'une partie d'entre eux eu égard à des attentes non satisfaites : positionnement, formation et moyens, etc.

S'agissant tout particulièrement du consultant international chargé de la communication communautaire, préventive et institutionnelle, le travail conduit jusqu'au terme du contrat initial a permis : (i) de disposer d'un plan de communication global rappelant les enjeux de la communication dans ces trois dimensions pour la mise en œuvre du PARPC, (ii) précisant après un état des lieux de la situation, les objectifs à atteindre, (iii) attirant l'attention sur les écueils à éviter dans chacune de ces composantes, (iv) mettant l'accent sur les lignes rouges à ne pas franchir compte tenu de la sensibilité de certains aspects, (v) définissant les formes et la nature des messages à diffuser dans chacune des composantes mentionnées, (vi) soulignant l'importance du suivi/évaluation dans une stratégie globale de communication. Ce plan de communication global a été accompagné d'un plan de communication opérationnel détaillant les activités détaillées à mettre en œuvre et leur programmation calendaire sur les l'ensemble des trimestres du Plan.

Les présents termes de référence concernent spécifiquement l'expertise internationale en matière de communication communautaire, préventive et institutionnelle, en vue de poursuivre les actions initiées au cours du 2ème semestre 2018 et poursuivies au début de l'année 2019. Ces termes de référence déterminent les attentes en vue d'une extension de la mission au-delà du contrat initial et tiennent compte de l'élaboration d'une stratégie de communication validée lors de l'atelier qui s'est tenu en Côte d'Ivoire du 27 février au 1er mars 2019.

II – Objet de la mission

Dans le cadre de cette mission, il s'agit de donner un prolongement aux actions réalisées par le consultant international chargé de la communication. En effet, après la conception du plan de communication (objet du contrat initial), le consultant international doit désormais accompagner le début de sa mise en œuvre à travers le déroulé des premières actions :

- De communication préventive concernant les catégories de risques dits « classiques » puis « spécifiques » identifiés et transmis par l'ONPC ;
- De communication institutionnelle, anticipant et accompagnant le déploiement du PARPC en mettant en valeur l'action de l'Etat et de ses partenaires au profit de la Protection Civile de Côte d'Ivoire, mais mobilisant aussi une stratégie pour approcher le secteur privé (entreprises) afin d'obtenir des contributeurs qui, dans le cadre de la RSE, apporteraient leur soutien à la réalisation de ce Projet en mettant en valeur leur action au profit du peuple ivoirien
- De communication communautaire (informationnelle), s'agissant de préparer les mesures du plan opérationnel de communication qui pourront être déclenchées dès que les capacités de formation aux gestes élémentaires de secourisme (mobilisées au profit de la population) seront effectives.

Les actions qui seront mises en œuvre prendront appui sur le plan de communication opérationnel validé à l'issue de l'atelier qui s'est tenu en début d'année à Grand-Bassam.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une finalité qui est, qu'au terme du PARPC, la communication (dans ses trois composantes) ait permis que les missions et le plan d'action national de l'ONPC soient connus du grand public, que la population ait été sensibilisée aux divers risques et aux différentes manières d'y faire face, qu'elle soit assurée que les professionnels chargés du secours d'urgence présents sur l'ensemble du territoire bénéficient d'un standard commun de formation et d'intervention qui garantit la qualité de leur action. La communication sur l'harmonisation des pratiques et le professionnalisme qui en résulte, devant participer à la restauration de l'image des pompiers civils professionnels et du lien de confiance avec la population.

Dans le cadre de sa mission, le consultant international chargé de la communication produira des points de situation périodiques sur l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de son action s'inscrira dans le cadre d'une dimension « programmatique » assurée par le consultant international, Chef de projet et sera conforme aux dispositions du plan de communication. Elle s'exercera sous l'autorité du Représentant Résident du pays et en liaison avec l'ONPC, l'équipe projet du PNUD et les parties prenantes à la communication.

III – Champ des travaux

Le consultant international chargé de la communication contribuera conformément au plan de communication général validé à mettre en œuvre les premiers aspects de la communication institutionnelle relative à l'action du Gouvernement.

Pour cela, il développera la communication à l'attention des partenaires publics et privés à même d'accompagner et soutenir le projet.

En relation étroite avec l'équipe projet du PUND et notamment le consultant national communication, il :

- Établira une communication particulière à l'attention des parlementaires pour leur expliquer les enjeux du programme de renforcement de la protection civile en Côte d'Ivoire et les convaincre de la nécessité de soutenir le projet par la promulgation de lois visant à renforcer le statut du corps des pompiers civils ;
- Établira une communication à l'attention des ministères identifiés pour les convaincre d'appuyer cette montée en puissance ;
- Mobilisera les ressources au travers une communication adaptée afin d'obtenir la mise en place de partenariats de nature à apporter un soutien financier au programme (Patronat Ivoirien, Entreprise RSE, Ambassades ...)

IV – Produits attendus

Partant de l'évaluation réalisée fin 2018-début 2019, le consultant international communication devra fournir des points de situation périodiques sur l'état d'avancement de la réalisation de référence et sur la mise en place des actions de communication validées du plan de communication général et en particulier des actions définies dans le champ des travaux particuliers des présents TDR.

Ces documents seront soumis à validation et partagés :

- Un plan de travail au démarrage de la mission. Ce plan détaille la compréhension du/de la Consultant(e) par rapport aux éléments qui sont recherchés. Il doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en désignant la responsabilité de chaque tâche ou produit,
- Un aide-mémoire retraçant les principales conclusions de la collecte d'informations ;
- Un rapport de mission provisoire à soumettre au PNUD et aux principales parties prenantes ;
- Le rapport final de la mission prenant en compte les commentaires des partenaires de mise en œuvre du projet.

V – Durée de la mission

La mission du consultant international chargé de la communication est prévue pour une durée de 60 jours répartis entre le lieu de résidence du consultant international (48 jours) et la Côte d'Ivoire (12 jours) répartis en 3 courts séjours. La réalisation des actions se fera au rythme de la réalisation des actions prévues dans le champ des travaux ci-dessus dans le cadre du plan de communication validé sur le plan opérationnel. L'expert international sera appuyé par l'expert national et travaillera en liaison étroite avec l'équipe projet du PNUD et les deux autres experts internationaux.

VI – Qualifications et compétences

Le consultant international chargé de la formation devra détenir les qualifications suivantes :

Le « consultant international responsable de la communication communautaire, préventive et institutionnelle au sein du projet d'appui au renforcement de la protection civile » devra détenir les qualifications suivantes :

Être titulaire d'un diplôme de Grande Ecole ;

Être un officier supérieur ayant le grade de Colonel issu du corps des sapeurs-pompiers ou de la gendarmerie (Ministère de la défense) et disposer d'une solide expérience de direction dans un service de communication étatique. Il devra posséder une expérience des plans de communication en matière de sensibilisation (ou recrutement) au niveau national puis en matière de communication préventive et de communication institutionnelle. Il devra, en outre, avoir bénéficié d'une expérience internationale y compris de l'Afrique francophone et de solides connaissances dans le domaine de la communication interculturelle, avoir une très bonne connaissance de l'administration et une très bonne connaissance du milieu sécuritaire (police, gendarmerie, pompiers, forces armées) et de la prévention des risques au sein de pays africains.

VII – Paiement du consultant International

DELIVRABLES	Délais	Montant
Plan de travail validé et certifié	A 5 jours du début de la mission	20%
- Un pré-rapport synthétisant les points de situations sur la période et établissant un bilan ;	Après 30 jours de travail	40%
- Un rapport final synthétisant les points de situations sur la période et établissant un bilan ;	A la fin du contrat après le rapport final (60 jours)	40%

VIII – Proposition d’offre technique et financière

L'offre technique doit être synthétique. L'offre financière doit être forfaitaire.

IX – Présentation de l’offre

- a) Un Curriculum Vitae (CV) indiquant les expériences dans le domaine visé ;
- b) Une brève description de la méthodologie de travail et de l’approche envisagée pour exécuter le travail selon les TDR ainsi que le chronogramme détaillé des activités et les résultats attendus à chaque phase du processus.
- c) La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la mission.

XI – Critères d’évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d’évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
01.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
02.	Plan de travail	10					
03.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

01 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée en matière de communication communautaire et informationnelle dans les domaines de la prévention au niveau national et international	10					
1.3	Expérience professionnelle dans le domaine de la communication préventive et institutionnelle au plan international et en Afrique	20					
		40					

02 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
		10					

03 -Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
3.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ? Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	20					
3.3	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	20					
		50					

XI – Critères de sélection

Le soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et la moins disante, sera retenu sous réserve de la qualité et de l'expérience.

DETAIL DES COUTS

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie			
Assurance maladie			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			
II. Frais de voyage afin de rejoindre le lieu de la Consultance			
Billet d'avion de la destination d'origine à la destination de la Consultance			
Frais de subsistance (selon le taux en vigueur et applicable au Système des Nations Unies)			
Assurance voyage			
Frais de voyage			
Autres (mentionner svp)			
III. Voyages dans le cadre de la Consultance			
Frais de transport			
Frais de subsistance			
Assurance voyage			
Frais de voyage			
Autres (mentionner svp)			

N/A : Non Applicable